

La Maison Sublime

L'École rabbinique
& le *Royaume juif* de Rouen

Exposition

Hôtel de Bourgtheroulde
15 place de la pucelle • Rouen

**Du 1^{er} septembre
au 31 octobre 2006**

du Lundi au Samedi de 10h à 18h
Entrée gratuite



La Maison Sublime

L'École rabbinique & le *Royaume juif* de Rouen

Édifice trop peu connu des Normands, le monument juif de Rouen lève aujourd'hui le voile sur son histoire. Découverts en 1976 sous la cour du Palais de Justice, entre les actuelles rues aux Juifs et Saint-Lô, ses vestiges datant du XII^e siècle ont longtemps entretenu le doute sur sa vocation. École rabbinique, synagogue, résidence privée... ? Toutes les interrogations étaient permises.

Reprenant les analyses de Norman Golb, un historien paléographe américain de renom, Jacques-Sylvain Klein met un terme à trente ans de controverse scientifique et révèle, dans son ouvrage *La Maison Sublime* à l'origine de cette exposition, la mission universitaire de ce monument exceptionnel. Selon l'auteur, cette école aurait attiré les meilleurs étudiants de la région, les professeurs les plus réputés, ainsi que d'éminents savants étrangers, tel l'Andalou Abraham Ibn Ezra, véritable porte-parole de la culture arabe au cœur de l'Europe médiévale.

Mieux encore, elle serait le plus ancien monument juif de France et, surtout, l'unique école rabbinique d'époque médiévale dont les vestiges archéologiques aient été préservés à travers le monde. Après plusieurs siècles passés dans l'ombre du sous-sol rouennais, il est temps de ramener cet édifice à la lumière.

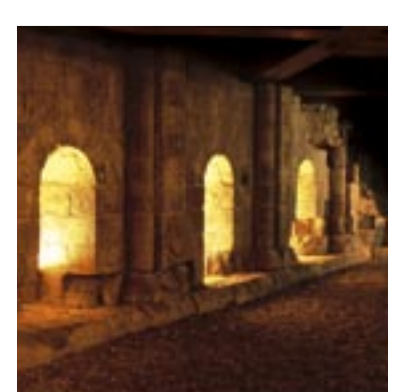
Le monument hébraïque découvert à Rouen en 1976 était d'une grande hauteur (trois ou quatre étages), comme en attestent l'épaisseur des murs et la section des colonnes.



Une réunion tenue en septembre 1976 en présence du professeur Golb -assis à gauche de M. Georges Duval, architecte en chef des monuments historiques et du professeur Robert Aubreton (debout)-conclut à la nécessité de dégager le mur est pour savoir si on est en présence d'une synagogue, thèse avancée par Bernhard Blumenkranz du CNRS, ou d'une école rabbinique, comme le prétend Norman Golb. Les fouilles du printemps 1977 ne révélèrent aucune abside étayant la thèse de la synagogue.



Le monument juif se situe, pour partie, sous l'escalier monumental de la Cour d'appel, qui occupe l'aile est du palais de justice.



Une découverte

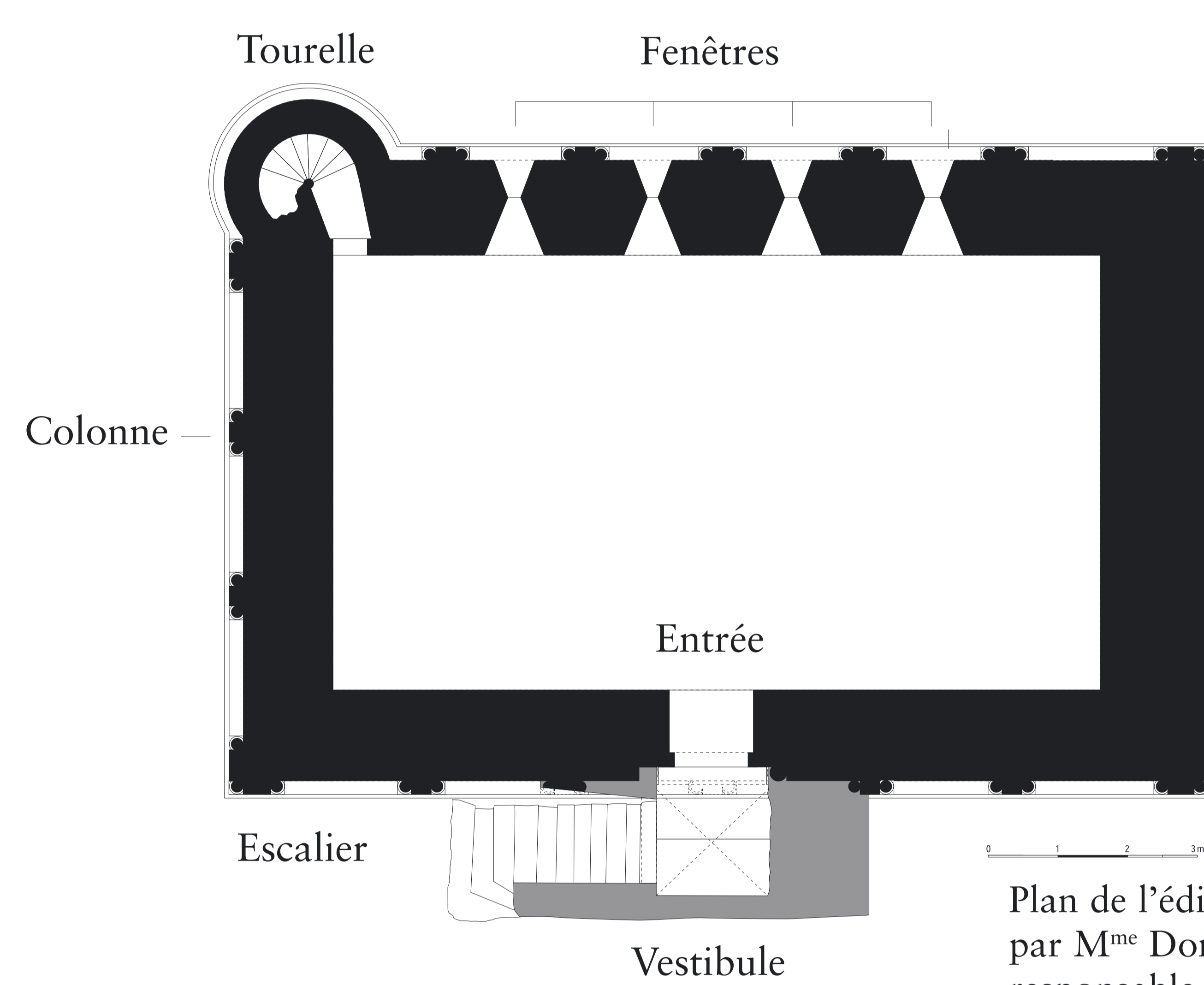
archéologique exceptionnelle

Été 1976, un monument hébraïque est découvert, par le plus grand des hasards, sous la cour du palais de justice de Rouen. Édifice monumental, celui-ci est un exemple remarquable d'architecture romane dont la qualité et l'élégance, écrit alors l'historien Norman Golb, « *rendaient soudainement palpable le caractère de la communauté juive rouennaise* ».

Construit au cours de la première décennie du XII^e siècle, cet édifice rectangulaire en pierres hachées de Caumont présente de vastes proportions : 9,50 m de large sur 14,10 m de long. Seul le rez-de-chaussée du bâtiment a été entièrement conservé, les étages supérieurs ayant été arasés lors de la construction du palais de justice commencée en 1499.

L'École de Rouen ou *Scola Rothomagi* - expression qui apparaît pour la première fois dans un texte latin de 1203 pour désigner la *yeshiba* de Rouen, conçue pour accueillir un nombre important d'étudiants - 50 à 60 - venant de toute la Normandie. Des académies de ce type ont existé dans d'autres villes importantes comme Paris, Reims, Narbonne ou encore Marseille. Mais en France, comme ailleurs, les traces matérielles de ces établissements ont partout disparu... sauf à Rouen.

Éclairée par quatre fenêtres percées dans le mur nord, la salle du bas servait de bibliothèque et contenait quelques 200 à 300 manuscrits. Enfermés dans des armoires placées contre les murs, ceux-ci étaient empruntés par les étudiants et lus dans les étages supérieurs accessibles par un escalier en spirale logé dans une tourelle en demi-cercle.



Plan de l'édifice dressé par M^{me} Dominique Bertin, responsable de la fouille

Le premier étage, où ont été retrouvés des vestiges de banquettes fixées dans les murs, formait probablement la salle d'étude principale, tandis qu'au second étage, se trouvaient les pièces réservées aux maîtres, travaillant seuls ou avec de petits groupes d'étudiants.

La quinzaine de graffiti, en hébreu, retrouvés sur les murs évoquent des noms de personnes - Josué, Amram, Isaac... -, expriment l'espérance que « *la Torah de Dieu [...] existe [à jamais]* » ou rappellent une citation du livre des *Rois* en forme de supplique : « *Que cette maison soit sublime* ». Sans doute, faut-il voir là l'expression spontanée d'étudiants cherchant à manifester leur amour des études et l'orgueil de fréquenter cette élégante école ou, plus simplement, voulant laisser à la postérité une trace de leur passage dans cette école prestigieuse.



La première trace du monument juif apparaît (13 août 1976 à 17 heures).



Une communauté ressurgie de l'oubli

En 1967, Norman Golb, professeur à l'Université de Chicago et mondialement connu pour ses travaux sur les Manuscrits de la Mer Morte, découvre le mot RDWM (Rodom) dans un manuscrit hébreu de la *guenizah* du Caire. La première pierre de quarante années de recherches.

Exposées dans trois livres (*Histoire et culture des juifs de Rouen au Moyen-Âge*, 1976, en hébreu ; *Les juifs de Rouen au Moyen-Âge*, 1985 ; *The Jews in Medieval Normandy*, 1998), ses recherches l'amènent à des découvertes qui révolutionnent l'histoire du judaïsme français et à dévoiler le rôle fondamental que les juifs de Rouen ont joué en Occident au Moyen-Âge.

L'historien a ainsi pu expliquer la complète occultation dont la communauté rouennaise a été victime jusqu'à ce qu'il la ressuscite, d'abord dans un ouvrage en hébreu paru en avril 1976 (quatre mois avant la découverte du monument), puis dans *Les Juifs de Rouen au Moyen-Âge, portrait d'une culture oubliée* paru en 1985. Travaillant à partir de nombreux manuscrits jusque-là inexploités, qui lui ont permis d'identifier comme une école des hautes études rabbiniques le monument découvert sous la cour du palais de justice, il a ainsi fait resurgir de l'oubli l'histoire de la communauté juive rouennaise.

L'installation des juifs à Rouen remonte en effet à la colonisation romaine, aux tous premiers siècles de notre ère. Cette installation était encouragée par le pouvoir romain qui voulait conforter la conquête militaire de la Gaule par une implantation démographique.

La présence à Rouen de cette *communitas judaeorum* s'est maintenue de manière continue pendant un millénaire, jusqu'à l'expulsion des juifs de France ordonnée par Philippe le Bel en 1306.



Ce manuscrit hébraïque, provenant de la *guenizah* (= dépôt d'archives) du Caire, a permis au professeur Golb de retrouver la transcription exacte de *Rodom* (RDWM) et, à partir de là, de mettre peu à peu en lumière la riche culture juive associée à la ville de Rouen depuis le Moyen Âge.



M. Jean Lecanuet, maire de Rouen, M. Jacob Kaplan, grand rabbin de France, et M. Salomon Perez, rabbin de Rouen, examinent un graffiti découvert sur le monument en 1976.

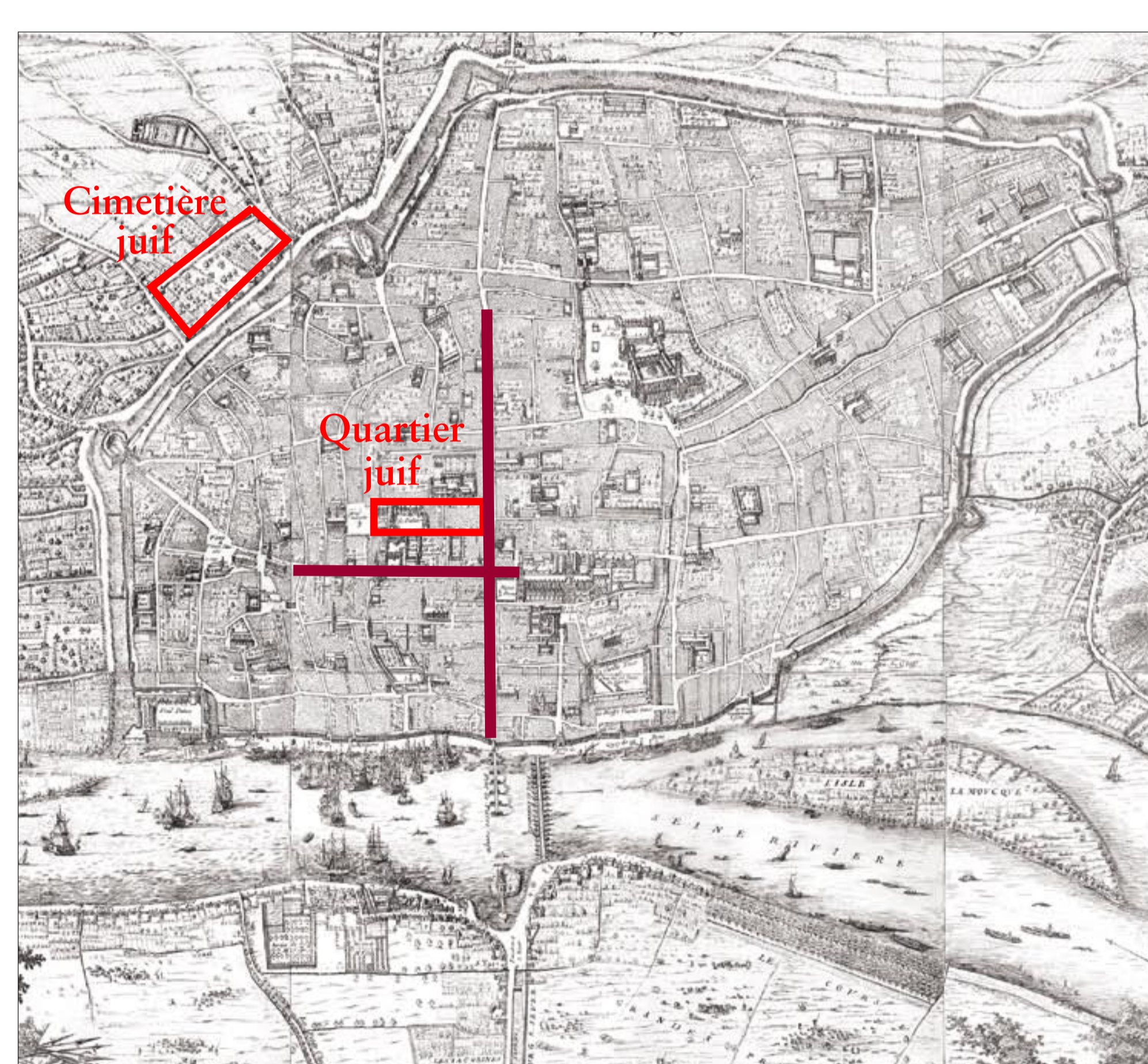
Le quartier juif de Rouen

À l'époque romaine, le quartier juif - *terra judaeorum* - s'étend sur trois hectares, soit le douzième du *Ratomagus* qu'occupe alors la tribu gauloise des Véliocasses. Situé dans le secteur nord-ouest de la ville romaine, il forme un rectangle de 300 mètres de long par 100 mètres de large.

Délimité au sud par le *decumanus* - l'actuelle rue du Gros-Horloge - et à l'est par le *cardo* - l'actuelle rue des Carmes - , ce quartier s'étend, à l'époque romaine, sur trois hectares. La rue aux Juifs - *vicus judaeorum* - forme l'artère principale du quartier et, au Moyen-Âge, est bordée, tout comme les rues adjacentes, de maisons à trois ou quatre étages. Au XII^e siècle, le quartier juif compte entre 5000 et 6000 âmes, soit 15 à 20% de la population totale de Rouen.

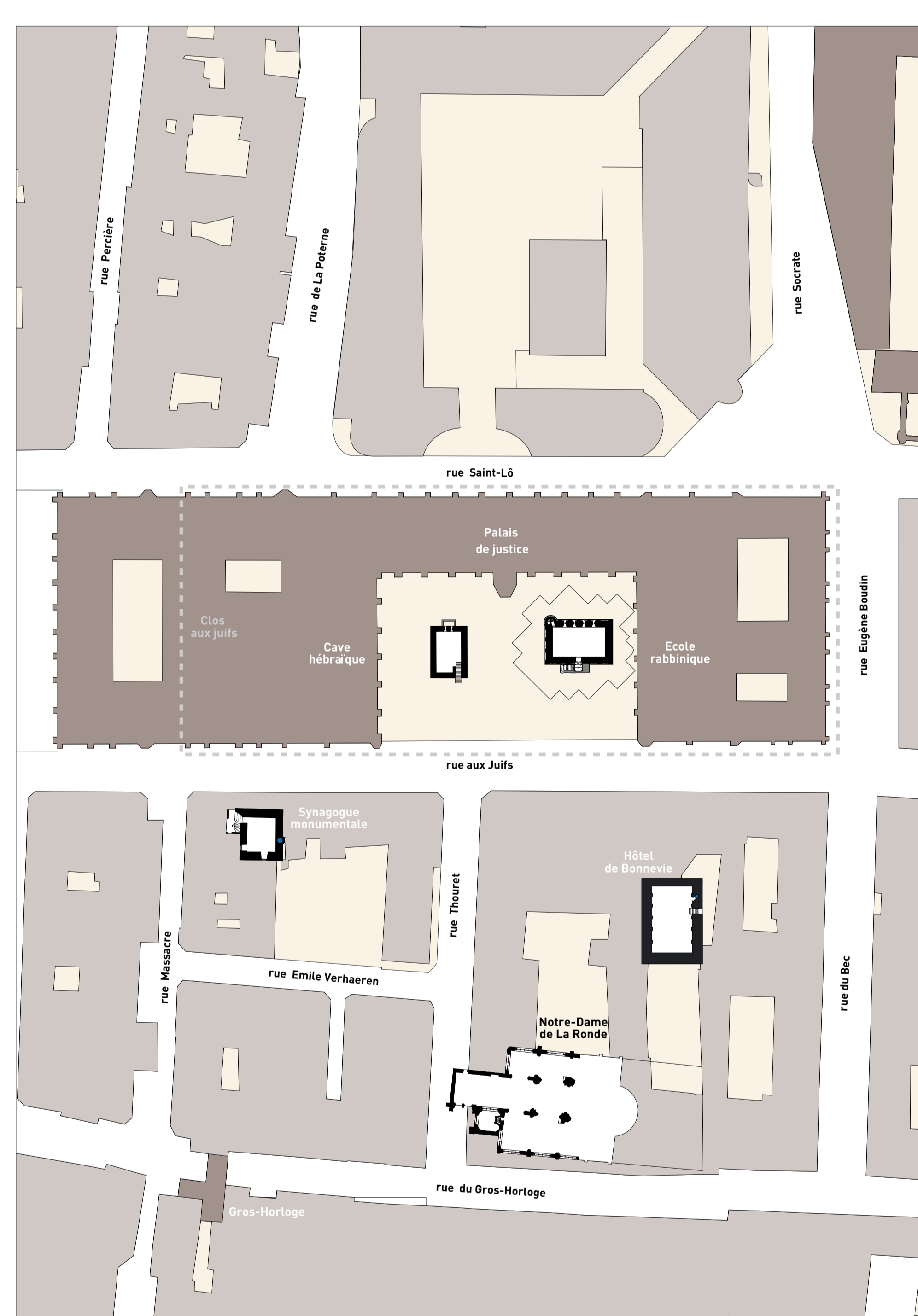
Se trouve, au nord de la rue, une place appelée le *clos-aux-Juifs*, et l'école rabbinique découverte en 1976 et, au sud, la synagogue principale - au n°55 de l'actuelle rue aux Juifs -, ainsi que l'abattoir rituel et l'hôtel de Bonnevie - au n°33. Par la suite, au haut Moyen-Âge, les nouveaux habitants s'installent plus à l'ouest, au-delà de la muraille romaine.

Au Moyen-Âge, la présence juive à Rouen n'est pas un fait isolé. Norman Golb a dénombré, à travers la Normandie, quelque 85 sites attestant d'une telle présence. Il a identifié des rues aux Juifs situées aussi bien en centre ville, comme à Pont-Audemer et à Fécamp, qu'en pleine campagne, mais aussi des hameaux portant des noms comme *Les Juifs* ou *La Juiverie*. Ce qui montre que les juifs ont été d'abord des cultivateurs et des éleveurs.

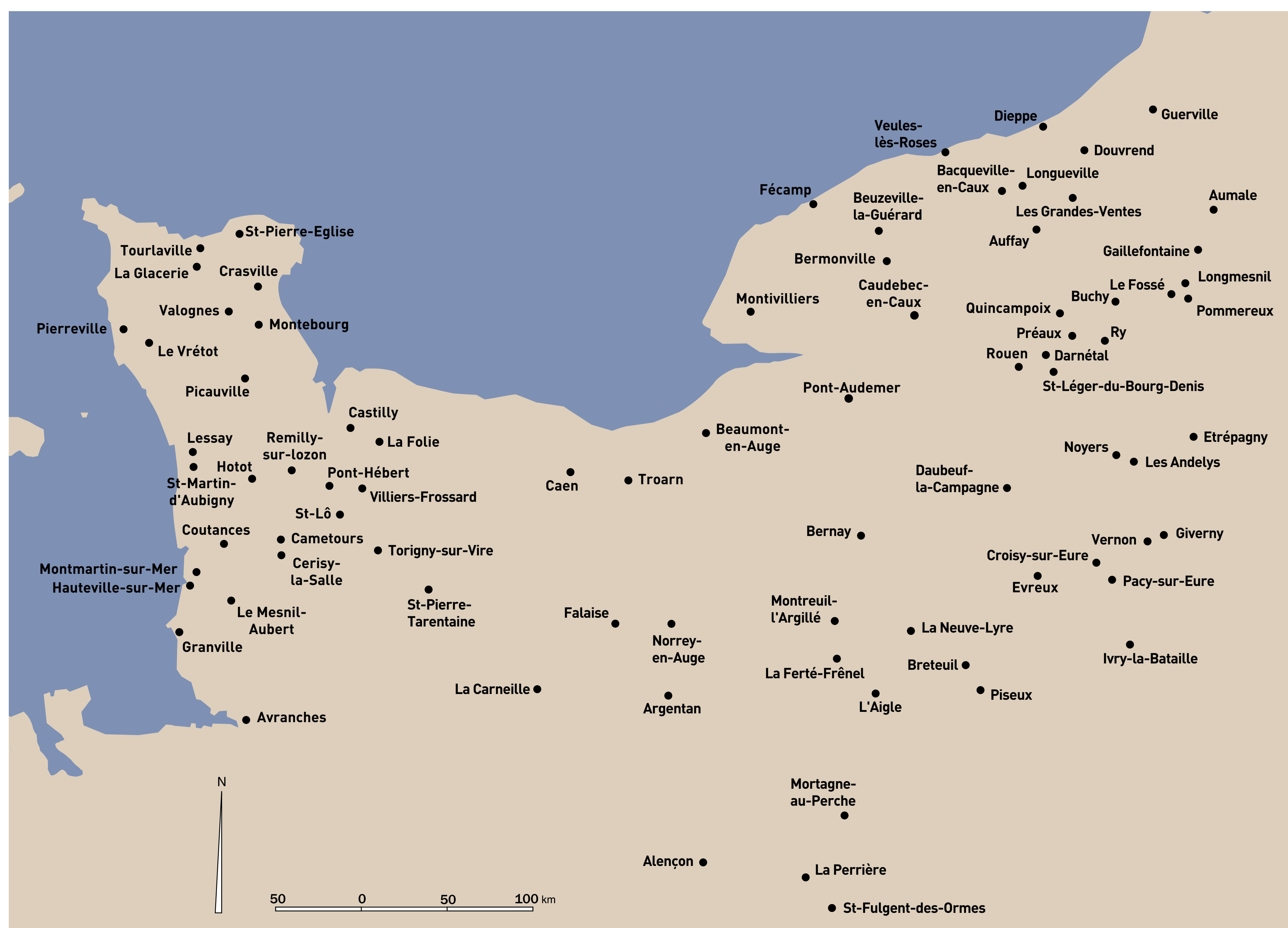


À l'époque gallo-romaine, le quartier juif se situait en plein cœur du *castrum*, dans un quadrilatère délimité à l'est par le *cardo* (l'actuelle rue des Carmes) et au sud par le *decumanus* (l'actuelle rue du Gros-Horloge).

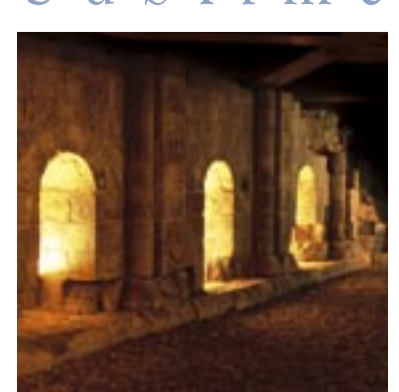
Implantation sur un plan de Rouen de 1656.



La rue aux Juifs (*vicus judaeorum*) traversait le quartier juif d'est en ouest. Au nord de la rue se trouvaient l'école rabbinique et le clos aux Juifs, au sud l'hôtel de Bonnevie et la synagogue.



Les implantations juives identifiées par N. Golb dans la Normandie médiévale.



Le Royaume juif

Longtemps, la cohabitation des juifs et des chrétiens en France s'est plutôt bien passée. Reconnue et protégée par le pouvoir, la communauté juive dispose de droits économiques étendus, y compris celui de posséder des terres. Rouen disposait même d'un «roi des juifs».

Les rois carolingiens place un haut dignitaire juif à la tête de chacune des grandes unités du royaume : un roi des juifs - *Rex judaeorum* - à Narbonne pour la Septimanie et à Rouen pour la Neustrie ; un maître des juifs - *Magister judaeorum* - à Mayence pour l'Austrasie.

Ce dignitaire dirige les affaires des communautés placées sous sa juridiction et les représente dans leurs relations avec le roi et ses vassaux. Après la conquête des Vikings, reconnus par le roi de France comme ses vassaux par le traité de Saint-Clair-sur-Epte conclu en 911, les premiers ducs de Normandie s'appuyent, eux aussi, sur les juifs pour assurer le développement de leur nouveau territoire.

En 1007 toutefois, les relations se dégradent. Le roi de France convoque des responsables juifs pour les enjoindre de se convertir : « *Retournez à notre loi parce qu'elle est plus juste que la vôtre* », dit-il. « *Si vous refusez,*

ולין תבחרו מלכ דבר זבן עעצתו עש טריי ועבדי טרייכ טכאדוק לעש
יחדר תנדיה טרייט ונבטיט וטוכו לתודע כדדין נבנה יחדר חטלם
ודם וטריכו על פי יחרוג יונכע כחכב ועשוד חט לכס ענינע להטיכע
על אד' ודענע בנכחם ודיוצו לשווארע לסמול תודע מטעה אלהיר ירוח
הטם ויחוקן לבב כדחיה ושיחור כן סמול וכיון למלך ויחוקן לו יחובע
לון עשווע לך כדבר אד' לכפור כלי' עשווע עונע כטוב כבכרך וישו יענ
עודם לודכ על יחדרות הטם ויחדר תבול' ודיויכס טכאיע ויחרע
חסידו עליך ויטפבו כמים דום ויגלו ית ישר' לודכ ויחוקין כמחנע
ודענע' ובענע דדיין כיון נשים יחדרות ויחוקנע יוספו כד כעשוד
ותוודיעו מלכד ע'ד המד' ונבכעע עמדיע ויל יחול טפם טמים על
דיענ' כי היה קודש לודטס חוינות ויחודיע לודכולה קט וטוב לנו מות
מדיים אדוקנעם כדחן על מנפסם הייב לין עמד על נפשו חקן ולין חקן
כטכיל הייב לבלתי חלל הטם חכבד' ויחוקנע טליד היה כון טוך לעס
ויסחובו דרטיעם בקנולום ויסחובו כטריט כי לין ידכו טווחע להם'
והנע קייט חכב ישר' טכאדוק טווח מן חקודטים יחדר כדוק חכב
ויבך חידר ויטבולו עליו חעירילם להטיכו לתודע טעוונע' ויבן כעככו
יוענעם ויחרק ובליהם ויגדף שיליהם ויקנעו השוואמנים דכדך ויבן
ויטמאדו כחרכונע וירמסדון כעכבי סוסים' וינס קייט יחדר
מעיר דום ויחוקן לודיעים לין לבב החוטלוק על ישר' להעבירם
וישדעם ולעשות לעם מיווחה כי ינס על פי הידיעפודר שליחוקין דום
טוב כעכנעם ויחדר שייחוד קיל' עשווע יבך ויחנך לבב' ויבא
ייקרענא כטעות ויקח יודעו דיויט טרייכר טוב על ישר' ויעשו ככח
הטודע עש ידעו וכונו ויבן לחטך היטו כחכב ויקטור כונב טווח
ויטליף חקיר להדיוע' והנע שפול חודב יחדר על הודכ עטוסך כן

Jacob bar Jequthiel de la ville de Rodom se rend à Rome en 1007 et obtient du pape qu'il arrête la persécution engagée par le roi Robert le Pieux contre les juifs de France.

מעיר דום

je vous massacrerai par l'épée. » Refusant l'ordre de trahir la Torah de Moïse et de changer la religion du Seigneur, les juifs sont massacrés et leurs biens saisis. D'autres s'immolent plutôt que d'accepter le baptême. Le duc Richard II de Normandie participe activement à cette persécution, ayant le même besoin que le roi Robert d'asseoir son autorité.



Les juifs disposaient de leurs propres tribunaux pour régler les affaires internes à la communauté.

Le pogrom de 1096

Robert Courteuse, successeur de Guillaume le Conquérant (mort en 1087), décide de participer à la première Croisade lancée par le pape Urbain II, laissant en gage la Normandie à son frère Guillaume le Roux. La ferveur de ses Croisés ne tarde pas à se tourner contre les juifs, accusés eux aussi d'être des « ennemis de Dieu ».

En septembre-octobre 1096, le Clos-aux-juifs rouennais est envahi et ses habitants massacrés. Des chroniqueurs contemporains comme Hugues de Flavigny ou Sigebert de Gembloux confirment que des pogroms comparables ont eu lieu un peu partout en France et en Allemagne, à Metz, Trèves, Cologne, Mayence, Prague et Ratisbonne.

En 1098 ou 1099, les juifs de Rouen qui ont échappé au massacre supplient le roi Guillaume le Roux, qui assure l'intérim de son frère Robert Courteuse, d'accepter que les convertis de force reviennent à leur foi originelle. Ce que le roi accepte volontiers... moyennant finances.

Le rattachement de la Normandie à la couronne de France en 1204 ne modifie guère dans l'immédiat la situation des juifs rouennais. Soucieux de préserver l'autonomie de son royaume, Philippe Auguste reste en effet relativement insensible aux exhortations du pape Innocent III qui le pousse à dénoncer la culpabilité des juifs. Conformément à sa politique de respect des traditions locales, il s'efforce de garantir aux juifs rouennais les protections et privilèges qu'ils tenaient de la période ducal : l'obligation imposée aux juifs de porter un signe vestimentaire distinctif n'est pas appliquée.

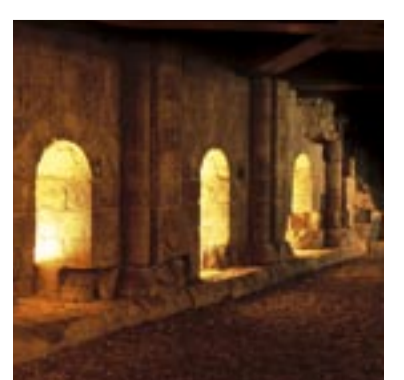


Dans de nombreuses villes, dont Rouen, le départ de la première Croisade fut marqué par un pogrom contre les juifs et par la destruction de leurs lieux de culte.

Les successeurs de Philippe Auguste sont davantage sensibles aux pressions de l'Église. Durant cette période, les juifs de Rouen sont plus ou moins épargnés par ces exactions. Si le concile régional tenu à Rouen en 1231 leur impose finalement le port de vêtements distinctifs et d'un insigne spécial, le port réel de cet insigne n'est attesté qu'après 1269. Ce traitement privilégié doit beaucoup à l'archevêque Eudes Rigaud, ami de Saint-Louis.



Le pape Urbain II prêche la première Croisade (1096).



La fin du judaïsme rouennais médiéval

Sous le règne de Saint-Louis (1234-1270), les persécutions contre les juifs s'intensifient et se poursuivent avec ses successeurs, Philippe III et Philippe le Bel, en raison des besoins financiers croissants qu'occasionnent les guerres contre l'Angleterre et la Flandre.

En 1276, l'Échiquier normand oblige les juifs à établir leur résidence dans les villes, sans doute pour faire respecter l'obligation imposée par Saint-Louis, en 1269, de porter la rouelle, un cercle jaune en velours ou en toile cousu sur le devant et le dos du vêtement. Cette interdiction d'habiter la campagne contribue à grossir la population de Rouen.

À la fin du XIII^e siècle, la communauté juive rouennaise conserve une position éminente bien que menacée. C'est ainsi que l'un de ses membres, nommé Calot, est désigné par Philippe le Bel comme procureur des communautés juives du royaume. Il est notamment chargé de percevoir, pour le compte du roi, la taille prélevée sur les juifs, de plus en plus indispensable à l'effort de guerre, et plus généralement de répondre auprès du roi des affaires juives.

Dans les dernières années du XIII^e siècle, le quartier juif de Rouen se gonfle de nombreux réfugiés venus, soit d'Angleterre, soit des villages normands. Désormais, les juifs de Rouen n'échappent plus aux dures lois imposées à leurs coreligionnaires des autres régions, qu'il s'agisse de taxes - la taille levée en 1282 sur les juifs de France atteignait 60 000 livres -, de restrictions d'activités et, au final, de l'expulsion décidée en 1306.

1307 marque la fin du judaïsme rouennais médiéval en tant que communauté. Expulsés de la ville, les juifs rouennais perdent à jamais leurs droits de propriété sur le quartier juif, vendu à la ville, et sur les terres disséminées dans toute la banlieue.



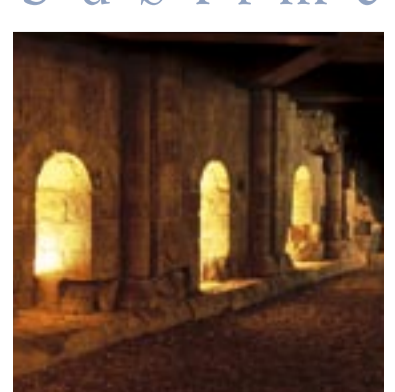
Saint-Louis met le Talmud et ses commentaires à l'Index des livres interdits (1239) et brûle en place publique à Paris des chariots de livres hébreux (6 juin 1242).



La prétendue culpabilité des juifs a été souvent invoquée par les chrétiens pour justifier leurs persécutions. A preuve ce vitrail provenant de l'église Saint-Eloi de Rouen (*La chrétienne engage sa robe au juif Jonathas*).



En 1269, Saint-Louis oblige les juifs à porter la rouelle. En 1306, Philippe le Bel décide d'expulser tous les juifs de France et de réquisitionner leurs biens.



La construction de l'école rabbinique

Soucieux d'assurer l'indépendance des juifs d'occident à l'égard des centres de Bagdad et de Jérusalem qui font autorité en orient, les dirigeants carolingiens encouragent la création d'instituts d'enseignement supérieur juifs. Rouen répond à l'appel.

Les premiers établissements appartiennent souvent à des maîtres privés, ce qui ne garantit pas le niveau des études. C'est pourquoi un important synode se tient, vraisemblablement à Rouen au X^e ou XI^e siècle, afin de définir les règles qui doivent s'appliquer dans ces écoles rabbiniques (*yeshiboth*).

Connues comme les *Anciennes Règles pour l'Étude de la Torah*, les douze ordonnances adoptées par le synode visent à :

- obliger chaque famille à consacrer un de ses enfants à l'étude approfondie de la Torah (règle 1) ;
- construire à proximité de la synagogue une école, appelée grand *midrash*, pour ces étudiants (règle 2) ;
- établir la discipline - très proche de celle en vigueur dans les écoles monastiques chrétiennes - applicable à ces académies et fixer la durée des études. Les étudiants (*peroushim* = séparés de la communauté) ne doivent pas quitter l'école pendant sept ans, doivent y prendre leurs repas et y dormir, ne pas exprimer de vaines paroles et pratiquer le célibat (règle 3) ;
- assurer le financement de ces écoles supérieures, au moyen d'une taxe que chaque famille juive doit acquitter pour payer le salaire des maîtres, acheter les livres et subvenir au fonctionnement de l'école (règle 4) ;
- définir les méthodes pédagogiques applicables dans ces écoles, mais aussi dans les écoles élémentaires (règles 5 à 12). En particulier, les enseignants ne doivent pas recevoir plus de dix enfants par classe ; ils appuient leurs leçons sur des textes écrits et écartent tout enseignement par coeur, traduisent en français les textes écrits en araméen - langue du Talmud parlée en Babylonie -, procèdent à des révisions chaque quinzaine et chaque semestre.

L'influence du théologien Maimonide était considérable à Rouen. Cette enluminure, extraite de son *Mishne Torah*, montre l'atmosphère studieuse qui régnait dans les écoles rabbiniques.

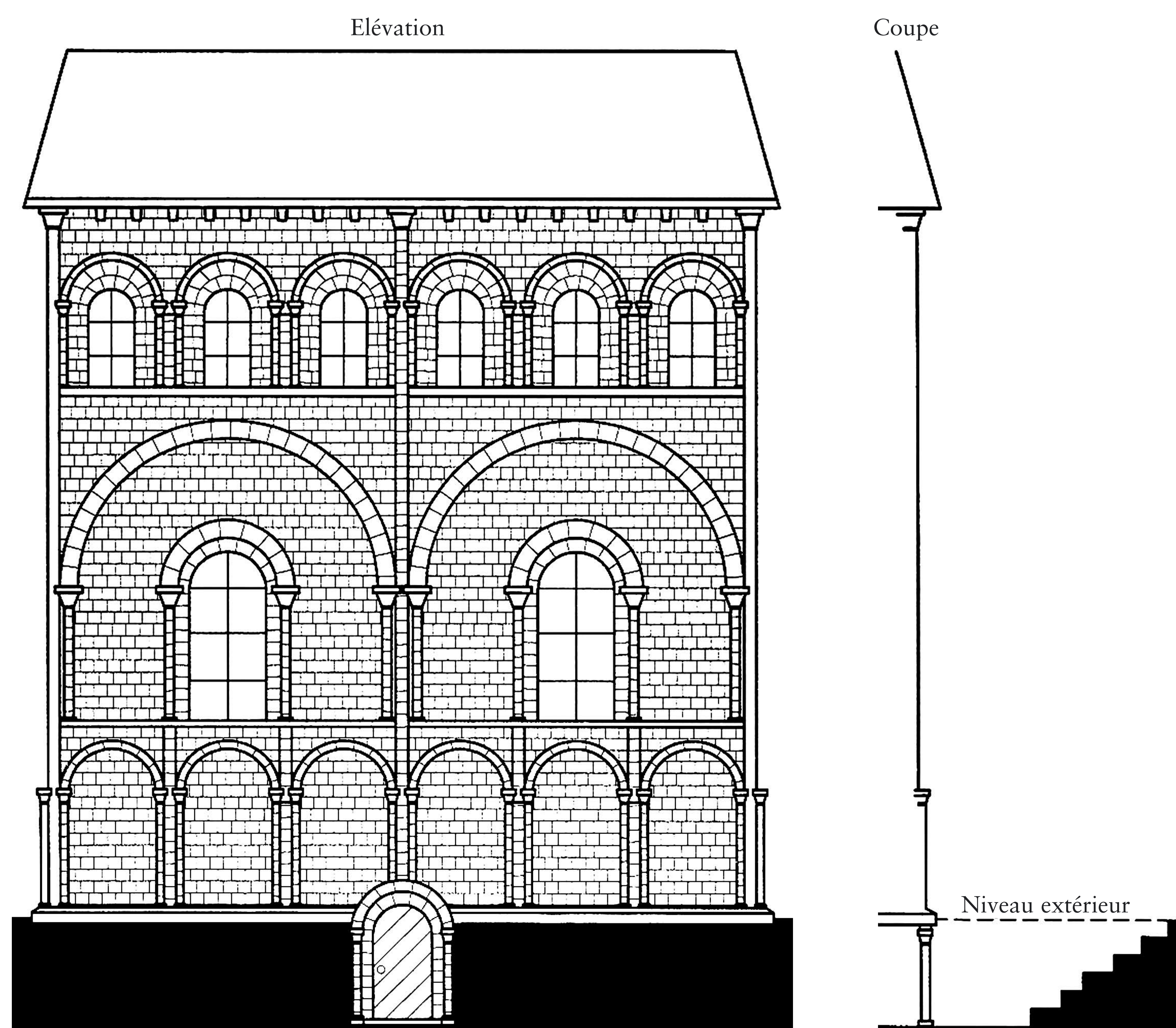


Des maîtres prestigieux

Le premier «maître» de l'école de Rouen est Rabbi Yossi (ou Rubigotsce) si célèbre qu'il restera connu comme «Rabbi». Lui succède le grand exégète Rashbam, petit-fils de l'illustre Rachi de Troyes.

D'autres savants, tel l'éminent Pereç Bar Menahem ou encore le tossafiste Menahem Vardimas, feront autorité au sein de la communauté.

Dans les académies juives, sont essentiellement étudiées la Torah, ou Loi écrite qui rassemble les cinq premiers livres de la Bible, et le Talmud (de Palestine ou de Babylonie), recueil des traditions orales reçues de Moïse.



Reconstruction théorique de l'École rabbinique de Rouen. Croquis du professeur Golb.



L'identification du monument juif de Rouen

Dès sa découverte en 1976, le monument juif de Rouen fait l'objet d'une âpre controverse sur sa destination. Controverse qui n'a évidemment pas facilité la mise en valeur de ce trésor du patrimoine médiéval. Trois thèses sont alors avancées.

La thèse de la synagogue est longuement exposée par Bernhard Blumenkranz, directeur au CNRS, et par certains archéologues responsables de la fouille dans *Art et archéologie des Juifs en France médiévale*.

La thèse de la résidence privée est un moment évoquée par le grand historien et archéologue médiéviste Michel de Boüard dans une étude intitulée *Synagogue ou Académie talmudique ? Réflexions sur une controverse*.

M. Michel de Boüard, éminent historien et archéologue médiéviste, visite le chantier en compagnie de M. Georges Duval, architecte en chef des monuments historiques.



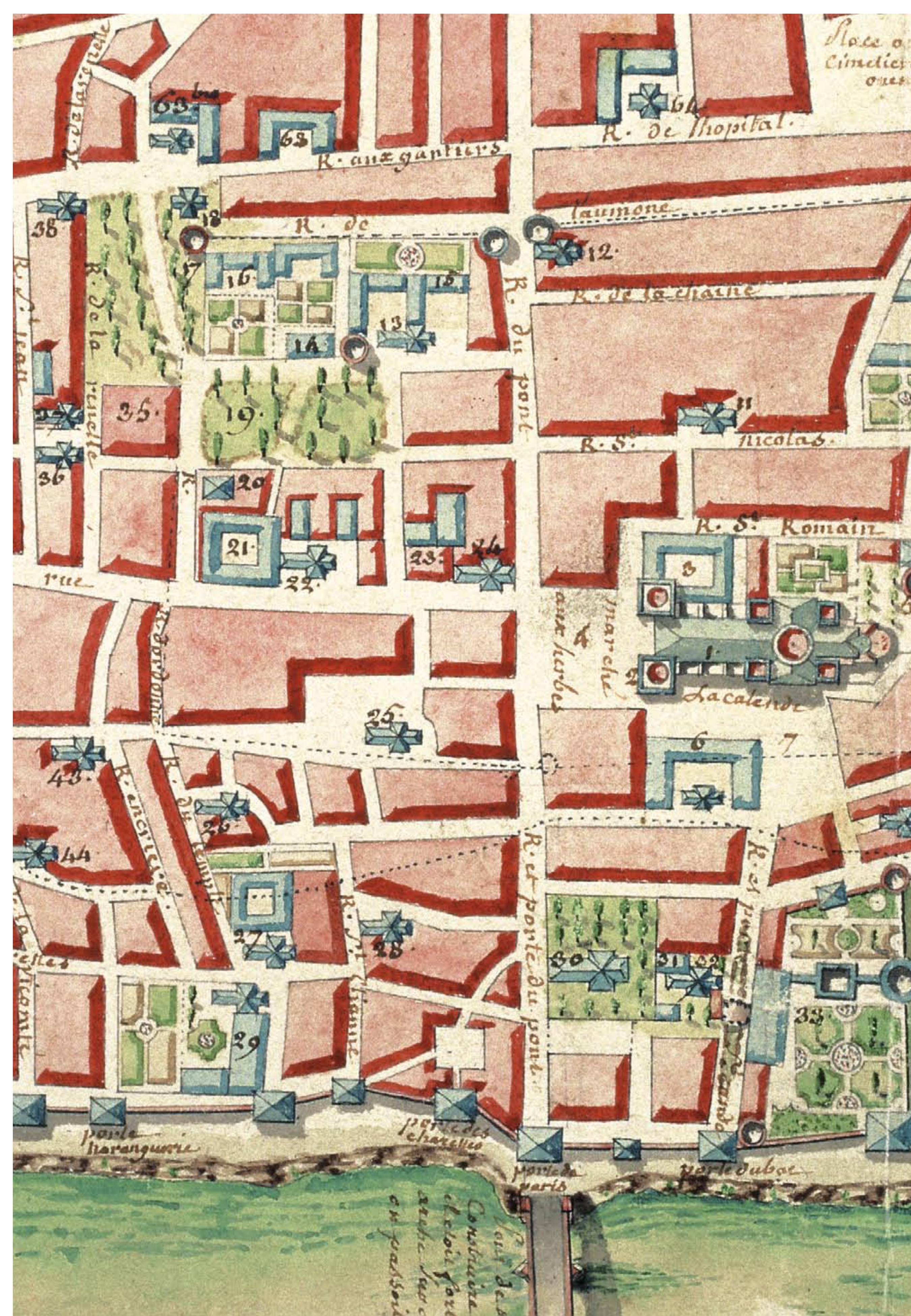
La thèse de l'école rabbinique, défendue dès l'origine par le professeur Norman Golb, a fini par s'imposer. Elle est présentée en détail par son auteur dans *Nature et destination du monument hébraïque découvert à Rouen*. Depuis, aucun document historique ni aucune preuve scientifique ne sont venus contredire cette thèse, bien au contraire, ni montrer la vraisemblance d'une autre identification.

Les arguments permettant de conclure à une école aux juifs sont donc présentés ci-contre. Sans préjuger bien sûr de nouvelles découvertes qui viendraient rouvrir la question...

Quelles preuves d'une école des hautes études rabbiniques ?

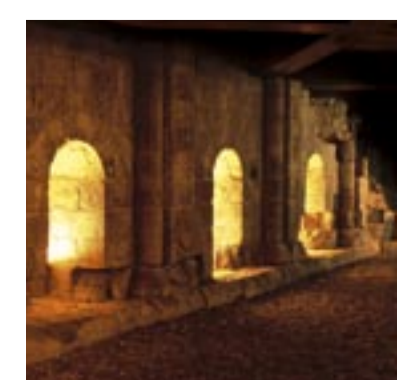
- L'obligation d'une *yeshiba* dans chaque grande ville : cette obligation s'imposait particulièrement à Rouen, capitale de l'un des deux « royaumes juifs » mis en place par le pouvoir carolingien. Elle est d'abord attestée par un texte en hébreu, des environs de 1150, puis mentionnée dans un acte en latin de 1203, par lequel le roi Jean Sans Terre annule les créances de cinq prêteurs juifs, dont un certain Abraham de *Scola Rothomagi*.

Le Second Plan de la Ville de Rouen, par Rondeaux de Sétry (1782), fait apparaître la place (ou clos) aux juifs (n°19) et la synagogue (n°20).



- Une situation bien identifiée au nord de la rue aux juifs : mentionnée dans un procès de 1363, «lescole as juy» est située «en la paroisse Saint-Lô». L'édifice se trouve à soixante mètres de la synagogue, en conformité avec la règle rabbinique selon laquelle l'école devait être construite près de la synagogue, mais séparément d'elle.

- La somptuosité de l'édifice : sa taille monumentale (14,10 m x 9,50 m), presque deux fois plus importante que la synagogue, et la richesse de son décor architectural s'accordent parfaitement avec l'affirmation de Maïmonide que «la sainteté d'une école rabbinique est supérieure à la sainteté d'une synagogue».



L'identification

du monument juif de Rouen

- **Une entrée au sud** : l'entrée du bâtiment se trouve au milieu du mur sud, ce qui exclut la possibilité que ce fût une synagogue. En effet, conformément à une tradition rabbinique bien établie, l'entrée des synagogues européennes médiévales était toujours située dans le mur ouest.

- **L'absence d'abside** : dans toutes les synagogues romanes connues en Europe, les rouleaux de parchemin sacrés de la Torah étaient conservés dans une abside située dans le mur est de l'édifice. Les fouilles réalisées au printemps 1977 ont montré que le mur est ne contenait aucune abside susceptible de renfermer les rouleaux de la Torah.

- **Une salle basse destinée au rangement des manuscrits** : la pièce du bas était faiblement éclairée par quatre meurtrières en plein-cintre percées dans le mur nord. Les trois autres murs, dépourvus de fenêtres, se prêtaient bien au rangement des manuscrits, qui étaient conservés dans de grandes armoires adossées aux murs. Les petits trous apparaissant sur le mur est, à cinquante centimètres du sol, témoignent de la présence de tablettes qui permettaient aux étudiants de consulter les manuscrits. Des lampes à huile, retrouvées au cours des fouilles, leur apportaient un éclairage complémentaire.



- **Un escalier intérieur** : les étudiants, au nombre de 50 à 60, accédaient au premier étage par un escalier en colimaçon situé dans la tourelle semi-circulaire retrouvée à l'angle nord-ouest du bâtiment. Dans une synagogue au contraire, l'escalier permettant aux femmes d'accéder à la galerie du premier étage était extérieur au bâtiment.

- **Un premier étage servant de salle d'études principale** : c'est là que les maîtres expliquaient à tous les élèves rassemblés le texte talmudique choisi. Les étudiants s'asseyaient sur des banquettes de pierre, retrouvées sur trois des côtés de la pièce, à 65 cm du sol.

- **Deux ou trois autres étages pour la répétition des leçons et le logement des étudiants** : la solidité des fondations et la largeur des murs (1,60 m) laissent



L'escalier intérieur.

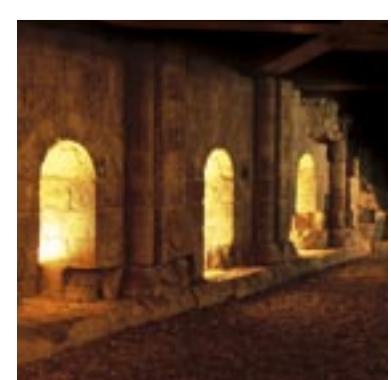
penser à un bâtiment de trois ou quatre étages. Ce qui est cohérent avec la nécessité pour une école rabbinique de disposer de pièces plus petites pour la répétition des leçons en groupes restreints, voire pour le logement en internat des étudiants.

- **Des graffiti hébraïques témoignant du caractère sacré de l'édifice** : plus de quinze graffiti hébraïques, comportant des noms propres et des phrases, ont été relevés. Norman Golb, qui les a décryptés, a notamment relevé trois d'entre elles : « *Cette maison sera d'une grande hauteur jusqu'à ce qu'un bœuf ait pitié d'une ânesse [c'est-à-dire pour toujours], La torah de Dieu... puisse-t-elle toujours exister et Que cette maison soit [toujours] sublime.* » Ces phrases, qui s'apparentent à des vœux d'éternité, concordent bien avec la vocation universitaire et donc particulièrement sacrée de l'édifice.

- **Aucune trace d'une autre école rabbinique** : les fouilles et les sondages réalisés depuis 1976 par les services archéologiques, à la fois dans la cour du palais de justice et sous l'aile est du bâtiment lui-même, n'ont mis à jour aucun autre vestige ou trace de construction qui pourrait s'apparenter à une école rabbinique.



Ce graffiti rappelle une citation du *Livre des Rois* en forme de supplique : *Que cette maison soit sublime.*



François ZIMERAY

Président de l'Agglomération de Rouen

Gérard ROMEDENNE

Président-Directeur Général de la Banque CIN

adressent leurs plus vifs remerciements :

- à Jacques-Sylvain KLEIN, ancien adjoint au maire de Rouen, dont l'ouvrage « *La Maison Sublime* » a servi de base à cette exposition et qui en a assuré le commissariat ;

- au professeur Norman GOLB, de l'Université de Chicago, dont les recherches sur les juifs de Normandie ont révolutionné l'histoire du judaïsme médiéval et qui a apporté une collaboration essentielle à la découverte d'un patrimoine national exceptionnel ;

- à Benoît ELIOT et Stéphane RIOLAND, des éditions Point de vues, qui ont édité le livre « *La Maison Sublime* » et réalisé l'exposition, ainsi que les photos qui y sont présentées ;

- aux équipes de l'Agglomération de Rouen et du Crédit Industriel de Normandie qui ont apporté leur concours à l'organisation de la manifestation : Virginie CARLIER, Philippe CHASTRES, Patrick GRARD, Jérôme LADIRAY, Jérôme SAVOYE, Serge MARTIN-DESGRANGES, Roland MARUT, Anne BÉCHEREL et Eric TALBOT.

- aux personnes et organismes qui ont mis à disposition leur fonds documentaire ou photographique : Benoît LANFRY et Jean-Marc LANFRY, le Musée départemental des Antiquités - Rouen, la Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie, le Service régional de l'archéologie de Haute-Normandie.

- aux membres du comité de parrainage qui s'est constitué, à l'initiative de François ZIMERAY, Président de l'Agglomération de Rouen, et de Pierre ALBERTINI, maire de Rouen, pour obtenir la sauvegarde et la réouverture au public de l'École rabbinique de Rouen :

Monsieur Robert BADINTER
Sénateur, ancien ministre

Monsieur Elie BARNAVI
Directeur du musée de l'Europe, ancien ambassadeur d'Israël en France

Maître Pascale H. BIADINA
Bâtonnier du Barreau de Rouen

Monsieur Dalil BOUBAKEUR
Recteur de la Grande Mosquée de Paris, Président du Conseil Français du Culte Musulman

Monsieur Roger CUKIERMAN
Président du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France

Monsieur Jean-Charles DESCUBES
Archevêque de Rouen

Monsieur Laurent FABIUS
Député, ancien Premier ministre

Monsieur Norman GOLB
Professeur à l'Université de Chicago

Monsieur Philippe INGALL-MONTAGNIER
Procureur général de la Cour d'appel de Rouen

Maître Georges KIEJMAN
Avocat, ancien ministre

Madame Blandine KRIEDEL
Présidente du Haut Conseil de l'Intégration

Monsieur Jack LANG
Député, ancien ministre

Maître Corinne LEPAGE
Avocate, ancien ministre

Monsieur Chalom LÉVY
Rabbin de Rouen

Maître Charles LIBMAN
Avocat

Monsieur Jean NUNEZ
Premier président de la Cour d'appel de Rouen

Monsieur Joseph SITRUK
Grand rabbin de France

Madame Simone VEIL
Présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah

Crédits Photographiques :

Visuel

Porte de l'escalier intérieur du monument juif
© Editions point de vues, Cliché Eliot-Rioland, Décembre 2005

Rencontres d'astronomes
© Vatican - Biblioteca Apostolica, Cod. Rossian, 498, fol. 2 verso

La Maison sublime • L'École rabbinique & le Royaume juif de Rouen

Réunion du professeur Norman Golb et des scientifiques responsables de la fouille - 1976
© Jean Vavasseur, Service régional de l'archéologie

Mur nord du monument juif pendant les fouilles -1976
© Jean Vavasseur, Service régional de l'archéologie

La cours d'appel, since dans l'aile est du palais de justice
© éditions point de vues, Cliché Eliot-Rioland, 1998

Une découverte archéologique exceptionnelle

Plan de l'école rabbinique
© Cartographie édition point de vues d'après le plan dressé par Dominique Bertin

La première trace du monument juif apparaît (13 août 1976 à 17 heures)
© Cliché Jean-Marc Lanfry, collection Lanfry S.A.

Une communauté resurgie de l'oubli

MS mentionnant Reuben bar Isaac de la ville de RIDWM (=RODOM)
© London, British Library, Oriental 5544, fol.1 recto

Jean Lecamet, maire de Rouen, Jacob Kaplan, grand rabbin de France, et Elie Mariano rabbin de Rouen, étudiant un graffiti découvert sur le monument © DR

Le quartier juif de Rouen

Plan de Rouen de 1656, par Jacques Gomboust
© Collection Michèle et Etienne Bertran, Cliché éditions point de vues, Eliot-Rioland.

Plan du quartier juif médiéval
© Cartographie éditions point de vues

Les implantations juives au Moyen-âge en Normandie
© Cartographie éditions point de vues d'après un document de Norman Golb

Le Royaume Juif

Manuscrit hébraïque mentionnant le voyage de Jacob b. Jehuthiel
© Biblioteca Palatina di Parma - collection Rossi, 563, folio 128 recto

Tribunal rabbinique, Arba'a Turim, Mantoue de Jyr (1130-1186)
© Bibliothèque nationale de France, Cote : MSS FRANCAIS 2631 folio 21

Saint Urbain II prêche la première croisade par Jean Fouquet
© Bibliothèque nationale de France, Cote : MSS FRANCAIS 6463 folio 174

La fin du judaïsme rouennais médiéval

Gravure tirée du Secret de Rome au XIX^e siècle d'Engène Briefault, 1846
© Bibliothèque nationale de France, Cote : H5162

Le Miracle des Billetes, La Chrétienne engage sa robe au juif Jonathan, Vitrail provenant de l'église Saint-Éloi
© Musée des Antiquités de la Seine-Maritime, cliché Yohann Deslandes

L'expulsion des juifs de France (1181) par Philippe Auguste dans les Grandes chroniques de la France, après 1321
© Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles, Cote : MS 6931 (5), folio 265

La construction de l'école rabbinique

Rencontres d'astronomes
© Vatican - Biblioteca Apostolica, Cod. Rossian, 498, fol. 2 verso

Professeur et étudiants d'une école rabbinique. ODR
Reconstruction théorique de l'école rabbinique de Rouen.
© Norman Golb.

L'identification du monument juif de Rouen

M. Michel de Bouiard, éminent historien et archéologue médiéviste, visite le chantier, 1976
© Jean Vavasseur, Service régional de l'archéologie

Second plan de la ville de Rouen par Rondeaux de Vetry (détails) (1782)
© Collections Bibliothèque municipale de Rouen, Cliché : éditions point de vues, Eliot-Rioland.

L'identification du monument juif de Rouen

Les mur sud et est de la salle basse et l'entrée principale du bâtiment
© éditions point de vues, Cliché Eliot-Rioland, Décembre 2005

L'escalier intérieur
© éditions point de vues, Cliché Eliot-Rioland, Décembre 2005

Griffait
© éditions point de vues, Cliché Eliot-Rioland, Décembre 2005

Le rayonnement du judaïsme normand médiéval

Le Miroir Historial de Vincent de Beauvais, Tome III, Saint-Bernard de Clairvaux par Maître François (15^e siècle)
© Photo RMN / René-Gabriel Ojéda.

Localisation : Chantilly, musée de Comde, Cote : Ms 722 - folio 296 recto.

Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, Montreuil
© Musée des Antiquités de la Seine-Maritime, cliché Yohann Deslandes

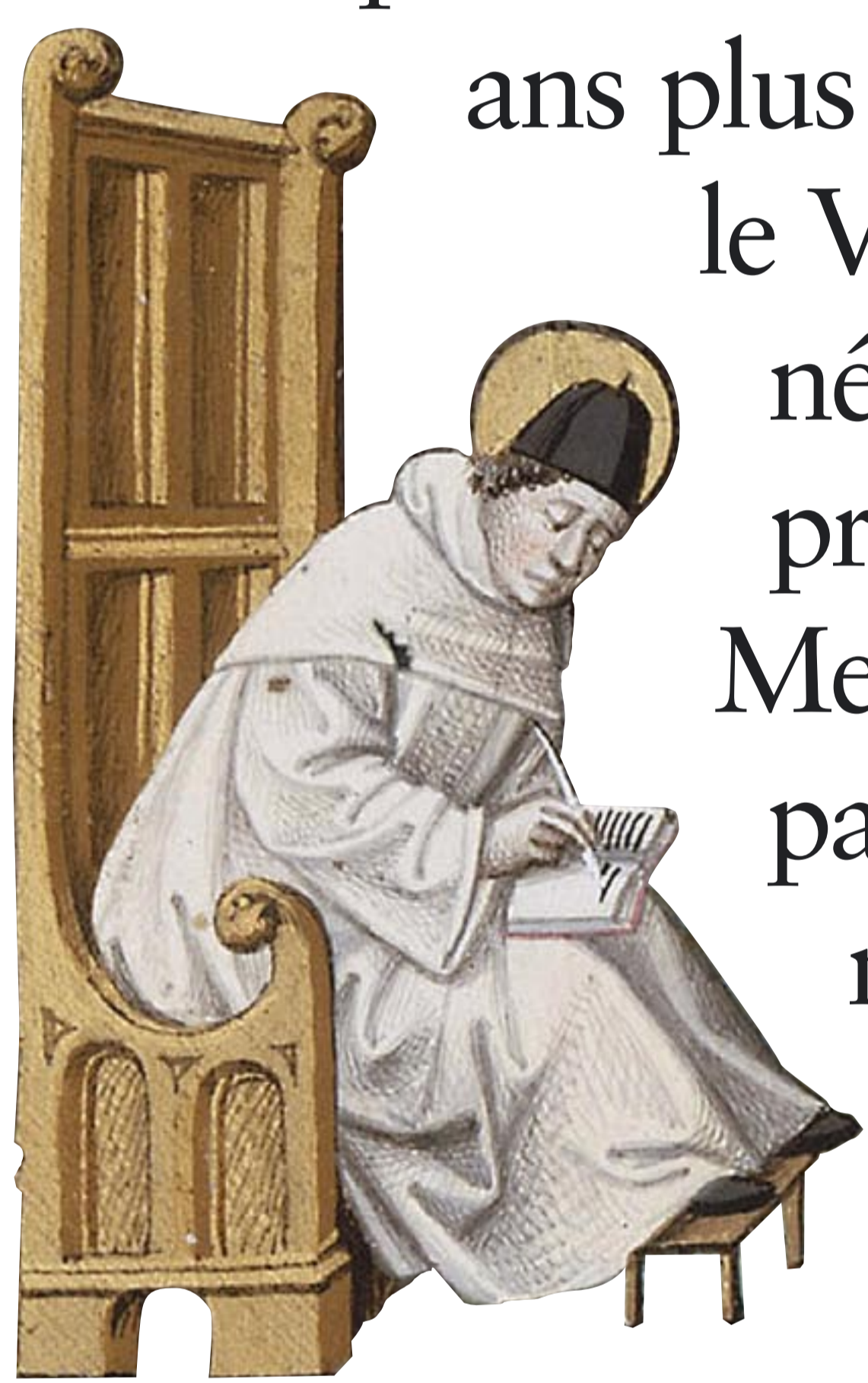
Amsterdam Mahazor, 1240
© Collection Jewish Historical Museum, Amsterdam (premier de la communauté juive d'Amsterdam), Cote : B0166

Le rayonnement du judaïsme normand médiéval

Au Moyen Age, l'influence de la communauté juive rouennaise était considérable. Ainsi, en 1131, lors du schisme qui l'opposa à Anaclet II, le pape Innocent II vint à Rouen pour élargir ses soutiens. Le roi d'Angleterre, Henri 1^{er} Beauclair, l'y « *honora de présents, non seulement de sa part personnelle mais aussi de la part des nobles, et même en plus de celle des juifs* ».

C'est dire si les juifs de Rouen pouvaient influencer sur la reconnaissance du pape par les juifs d'Europe occidentale.

Au point d'ailleurs que, dix ans plus tard, Pierre le Vénérable crut nécessaire de préciser que le Messie annoncé par les juifs ne saurait évidemment s'incarner dans « *ce roi qu'un certain nombre d'entre vous prétendent avoir à Narbonne et que d'autres prétendent avoir à Rouen* ».



Soucieux d'élargir les soutiens à Innocent II, Bernard de Clairvaux, fondateur de l'ordre cistercien, organise la venue à Rouen du nouveau pape en 1131, pour y recevoir l'appui du clergé rouennais et de la communauté juive.

Beaucoup de règles en vigueur dans les communautés juives d'Europe occidentale résultaient de synodes tenus à Rouen. Ainsi en allaient-ils des règles applicables dans les écoles rabbiniques, et de celles, dites des « maris absents », qui étaient applicables aux maris obligés, pour raison professionnelle, de s'absenter longtemps de chez eux.

Quant aux œuvres produites par les maîtres de l'Ecole de Rouen, elles eurent un retentissement considérable à travers l'Europe, qu'il s'agisse de l'*Exode* d'Abraham Ibn Ezra, du *Grand Mahazor* illustré par Cresbia ou des *tossafoth* de Menahem Vardimas. Et, grâce à l'invention de l'imprimerie, la version du *Talmud de Babylonie* rédigée par Simson de Chinon assurera pendant longtemps au savoir talmudique des juifs de Normandie une prééminence dans toutes les écoles d'Europe centrale et orientale.



Le *Grand Mahazor*, conservé au musée historique juif d'Amsterdam. Cet ouvrage liturgique exceptionnel par la qualité de ses enluminures est vraisemblablement sorti de l'atelier rouennais de Cresbia.

De même, lorsqu'il conquiert l'Angleterre en 1066, Guillaume le Conquérant emmena des juifs de Rouen à Londres pour y fonder une communauté sœur, qui ne devint que peu à peu autonome. Ainsi, la chartre de 1190, promulguée à Rouen, concernait-elle les juifs d'Angleterre et de Normandie. Et ce n'est qu'en 1199 qu'a été créé le « presbytérat de tous les juifs de toute l'Angleterre ». Un fils de Rabbi Yossi, directeur de l'Ecole de Rouen, fondera à Londres en 1150 la *Scola judaeorum* et un petit-fils deviendra en 1207 grand rabbin d'Angleterre.



Devenu roi d'Angleterre, le duc de Normandie Guillaume le Conquérant encourage les juifs rouennais à s'installer à Londres et à y fonder une communauté sœur.

